

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
exercice :
29

Conseillers
présents :
23

Quorum :
15

Procurations :
2

Sous la présidence de M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au maire,

Membres présents :

Thierry BACH, Laurence BARBIER, Magali BERGER, Martine BOEGLER, Christian DIETSCH, Noémie DORGLER, Roland FLORENTZ, Thierry FRUHAUF, Laurence KAEHLIN, Marie-Paule KARLI, Pascale KLEIN, Philippe KLINGER, Joëlle LYET, Michel MERIUS, Gilles PATRY, Delphine RIESS-OSTERMANN, Alain ROUILLON, Philippe SCHMIDT, Frédéric SIMON, Alfred STURM, Arthur URBAN, Christiane ZANZI.

Membres absents :

Carole AUBEL-TOURRETTE (procuration à Arthur URBAN), Bruno FERRARETTO (excusé), Serge HAMM, Nathalie ROLLOT, Nathalie ZIMMERMANN (procuration à Thierry BACH).

DCM2026-02 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au maire

I. CONTEXTE LEGISLATIF

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation portant sur la mise en place du compte financier unique (CFU) pour les collectivités et leurs groupements, sur la base du volontariat. Cette expérimentation, qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023, a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

La commune de Horbourg-Wihr s'est portée volontaire pour mettre en place le CFU dès l'exercice 2024.

L'ordonnance n°2025-526 relative a depuis généralisé le compte financier unique pour l'ensemble des collectivités territoriales, à compter de l'exercice budgétaire 2026.

II. PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'objectif de ce document est de rendre plus lisible et de simplifier l'information, en supprimant notamment les informations redondantes et en rationalisant et modernisant l'information budgétaire et comptable soumise au vote de l'assemblée délibérante. Il enrichit également cette information en regroupant les données d'exécution budgétaires et d'information patrimoniale, qui se complètent afin de mieux apprécier la situation financière du budget de la collectivité.

Il simplifie enfin les procédures car sa production est entièrement dématérialisée.

III. MODALITÉS DE VOTE

Le CFU est voté selon le calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif :

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1 ;
- il est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ; seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés ;
- lors de l'examen et de l'adoption du CFU, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un président en lieu et place du maire ;
- ce dernier peut assister aux discussions mais doit quitter la salle au moment du vote.

En application de ces dispositions, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au Maire, pour assurer la présidence de la séance lors de l'examen et l'approbation des comptes de la commune retracés dans le compte financier unique 2025.

IV. PRESENTATION DU RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET COMMUNAL

L'exécution du budget principal de la commune pour 2025 se résume comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2025	Réalisé 2025	% de réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 408 618,00 €	1 232 483,85 €	87,50%
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 100 000,00 €	2 099 111,97 €	99,96%
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT	31 800,00 €	26 741,26 €	84,09%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	713 480,00 €	558 516,96 €	78,28%
66	CHARGES FINANCIERES	117 800,00 €	107 626,87 €	91,36%
67	CHARGES SPECIFIQUES	3 100,00 €	3 043,42 €	98,17%
68	DOTATIONS PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	11 000,00 €	2 110,50 €	19,19%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 385 798,00 €	4 029 634,83 €	91,88%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	560 000,00 €	530 406,80 €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 301 584,32 €	- €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 861 584,32 €	530 406,80 €	
TOTAL GENERAL		6 247 382,32 €	4 560 041,63 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2025	Réalisé 2025	% de réalisation
013	ATTENUATION DE CHARGES	43 500,00 €	39 121,09 €	89,93%
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE, VENTES DIV.	35 700,00 €	35 254,82 €	98,75%
73	IMPÔTS ET TAXES	990 070,00 €	1 057 831,00 €	106,84%
731	FISCALITE LOCALE	3 101 160,00 €	3 208 492,58 €	103,46%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	771 500,00 €	809 666,65 €	104,95%
75	AUTRES PRODUITS DE GEST. COURANTE	284 612,32 €	291 838,14 €	102,54%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	- €	46 449,00 €	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	13 367,00 €	61,95 €	0,46%
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 006 373,00 €	1 006 373,00 €	100,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 246 282,32 €	6 495 088,23 €	103,98%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 100,00 €	1 000,00 €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 100,00 €	1 000,00 €	
TOTAL GENERAL		6 247 382,32 €	6 496 088,23 €	

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 1 936 046.60 € (excédent).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2025	Réalisé 2025	% de réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	129 665,00 €	120 390,00 €	92,85%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	334 362,00 €	64 996,01 €	19,44%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	54 100,00 €	45 880,40 €	84,81%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 071 672,41 €	977 563,02 €	31,83%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 862 840,29 €	4 698 991,95 €	80,15%
001	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE (DEFICIT)	2 100,00 €	2 100,00 €	100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		9 454 739,70 €	5 909 921,38 €	62,51%

Chap.	Intitulé	Budget 2025	Réalisé 2025
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 100,00 €	1 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	322 000,00 €	321 839,75 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		323 100,00 €	322 839,75 €
TOTAL GENERAL		9 779 939,70 €	6 232 761,13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chap.	Intitulé	Budget 2025	Réalisé 2025	% de réalisation
10	DOTATIONS-FONDS DIVERS-RESERVES	2 620 015,71 €	2 471 774,42 €	94,34%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 324 575,01 €	646 134,68 €	27,80%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	640 000,00 €	- €	0,00%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	10 035,36 €	/
024*	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS*	44 405,00 €	- €	0,00%
001	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE (EXCEDENT)	1 965 259,66 €	1 965 259,66 €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		7 594 255,38 €	5 093 204,12 €	67,07%

Chap.	Intitulé	Budget 2025	Réalisé 2025	% de réalisation
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	560 000,00 €	530 406,80 €	94,72%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	322 000,00 €	321 839,75 €	99,95%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		882 000,00 €	852 246,55 €	96,63%

Chap.	Intitulé	Budget 2025	Réalisé 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	1 301 584,32 €	/
TOTAL GENERAL		9 777 839,70 €	5 945 450,67 €

*Les réalisations du chapitre 024 sont comptabilisées en section de fonctionnement

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 287 310.46 € (déficit).

Résultat global de l'exercice : 1 648 736.14 € (excédent).

Le conseil municipal,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14, L.2313-1, L.2541-1 et suivants, L.2541-13 et L.2543-8 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Horbourg-Wihr ;

Vu la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles au vote du compte financier unique, établie en application de l'article L.2313-1 al. 25 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures comptables du trésorier et de la commune ;

Le conseil municipal ayant désigné M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint, pour assurer la présidence de séance et M. le maire ayant quitté la séance au moment du vote,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- ❖ Le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de Horbourg-Wihr tel que présenté en séance et résumé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

À Horbourg-Wihr, le 24 février 2026



Le Maire,

Thierry STOEBNER



La secrétaire de séance,

Laurence KAEHLIN

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu :

- de sa transmission au représentant de l'État le 26 FEV. 2026
- et de sa publication le 26 FEV. 2026



Le Maire,

Thierry STOEBNER